

**ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID**  
**DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE**  
**– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –**

**Règle 18ter.1)**

I. Office qui envoie la déclaration :  <b>Office des Brevets de la République de Bulgarie</b> 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie <a href="http://www.bpo.bg">www.bpo.bg</a>
II. Numéro de l'enregistrement international : <b>1102759</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : <b>Dochirne pidpriemstvo "Kondyterska korporatsiia "Roshen"</b>
IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI. Date : 26/03/2013